

Le demandeur	PACAGE	SIRET
--------------	--------	-------

► **LES SOLS**

↓ **Références du RPG PAC 2021 : n° îlot + n° parcelle**
Si vous ne déclarez pas à la Pac : références cadastrales (section + n° parcelle)

1. PERTE DÉFINITIVE DE TERRE EMPORTÉE Identification des parcelles impactées Communes

Perte définitive de terre labourable en propriété, emportée par la rivière	Surface emportée Ha	Vous êtes <u>propriétaire</u> des parcelles sinistrées Il s'agit d'une perte de terre labourable et définitive (non superficielle)				
--	------------------------	---	--	--	--	--

2. NETTOYAGE DE PARCELLES ENCOMBRÉES (SOLS) Identification des parcelles sinistrées Communes

Main d'œuvre salariée <small>employée par l'exploitant</small>	Surface sinistrée Ha	Temps MO salariée Heures	transmettre les fiches de paie de la période consacrée à ce travail				
		EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Travail sans engin	Ha	Heures	Heures				
Tracteur	Ha	Heures	Heures				
Tractopelle	Ha	Heures	Heures				
Pelle mécanique <small>Tonnes</small>	Ha	Heures	Heures				
Autre :	Ha	Heures	Heures				

3. NIVELLEMENT, TERRASSEMENT Identification des parcelles sinistrées Communes

	Surface sinistrée	EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Travail sans engin	Ha	Heures	Heures				
Tracteur	Ha	Heures	Heures				
Tractopelle	Ha	Heures	Heures				
Pelle mécanique <small>Tonnes</small>	Ha	Heures	Heures				
Autre :	Ha	Heures	Heures				

4. ACHAT DE TERRE pour comblement des ravines Identification des parcelles sinistrées Communes

	Surface sinistrée	Volume acheté					
Achat de terre pour comblement de ravines	Ha	M3	(le travail de comblement est à déclarer au point 3 "nivellement")				

5. ARBRES SINISTRÉS : bûcheronnage et évacuation par un professionnel Identification des parcelles sinistrées Communes

	Arbres sinistrés		ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Travail par professionnel équipé	Nb		Heures				

6. BINAGE DE CROÛTE DE BATTANCE Identification des parcelles sinistrées Communes

	Surface sinistrée	EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Binage de croûte	Ha	Heures	Heures				

7. PRAIRIES : remise en état (avec resemis) Identification des parcelles sinistrées Communes

	Surface sinistrée	EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Remise en état AVEC labour	Ha	Heures	Heures				
Remise en état SANS labour	Ha	Heures	Heures				
Resemis direct	Ha	Heures	Heures				

► Les FOSSES

Vous devez préalablement vérifier que les travaux ne concernent pas un cours d'eau en consultant la cartographie départementale accessible par le lien :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Cadre-de-vie-environnement-et-risques-majeurs/Gestion-de-l-eau/Cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau

Vous devez transmettre dans votre dossier un extrait du portail de consultation avec la localisation de vos travaux.

Si l'écoulement au droit duquel vous souhaitez entreprendre des travaux est représenté avec un statut « cours d'eau » ou un statut « à expertiser », vous devez prendre contact avec le service Eau de la DDTM et fournir tous les éléments permettant d'apprécier la nature de l'intervention projetée, d'en caractériser l'impact et de juger si elle relève de l'entretien courant ou d'une procédure au titre de la loi sur l'eau.

8. CURAGE DE FOSSES

						Identification des parcelles	Communes
	Longueur à curer	EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Engin utilisé :	M	Heures	Heures				
<i>En cas de location de l'engin par l'exploitant, fournir la facture acquittée</i>							

► Les OUVRAGES : chemins, drainage, murets, berges, digues, ponts entre parcelles

9. CHEMINS d'accès aux parcelles

						Identification des parcelles	Communes
	Préciser selon l'unité	EXPLOITANT (9C)	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Réfection des chemins (9A)	Surface : M ²	Heures	Heures				
Matériaux d'empierrement (9B)	Quantité : T	Nom de l'établissement (achat) :		Document joint (devis/ facture) :		Coût € HT :	
(9A)	S'agit-il de chemins : Privés ? OUI NON		À usage exclusivement professionnel ? OUI NON				
(9B)	Avant le sinistre, ces chemins étaient-ils empierrés ? OUI NON						
(9C)	Si vous réalisez vous-même les travaux : Engin ?		=> Vous appartient-il ? OUI NON		=> fournir la facture de location; sinon préciser :		

10. DRAINAGE

						Identification des parcelles	Communes
	Longueur	EXPLOITANT (10B)	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Remplacement (10A)	M	Heures	Heures				
Nettoyage / débouchage	M	Heures	Heures				
(10A)	Le drainage était-il en place avant le sinistre ? OUI NON		(contacter obligatoirement la DDTM car il ne s'agit plus d'une remise en état "à l'identique")				
(10B)	Si vous réalisez vous-même le travail => Engin ?		=> Vous appartient-il ? OUI NON		=> fournir la facture de location; sinon préciser :		

11. MURETS attenants aux parcelles

						Identification des parcelles	Communes
	Volume	EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Muret	M ³	Heures	Heures				
Muret en pierre sèche	M ³	Heures	Heures				

12. BERGES - DIGUES - PONTS

						Identification des parcelles	Communes
	Préciser selon l'unité	EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets	Devis / Facture €HT		
Berges (12A)	M	Heures	Heures				
Digues (12A)	M ³	Heures	Heures				
Ponts entre parcelles (12A)	Nb	Heures	Heures				

(12A) Préciser la nature des dommages et les travaux à réaliser

(12A) Ces travaux sont susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques (remise en état de berges, busage, ponts, digues...). Il convient d'adresser les éléments d'appréciation relatifs aux travaux réalisés/à réaliser (photographies, moyens mis en œuvre et modalités de réalisation, schémas...) au Service EAU de la DDTM (Tél. : 05 59 80 87 48). **Si tel est le cas, veuillez nous transmettre la copie de votre demande d'autorisation, ainsi que la décision rendue.**

► Le PALISSAGE de culture pérenne

13. NETTOYAGE du palissage

				Identification des parcelles sinistrées	Communes
Par main d'œuvre salariée <i>employée par l'exploitant</i>	Culture		Temps MO salariée	A l'achèvement des travaux, transmettre les fiches de paie de la période consacrée à ce travail	
	Surface	Ha	Heures		
Par l'exploitant ou entreprise	Culture		EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets
	Surface	Ha	Heures	Heures	Devis / Facture €HT

14. REMPLACEMENT du palissage

				Identification des parcelles sinistrées	Communes
Par main d'œuvre salariée <i>employée par l'exploitant</i>	Culture		Temps MO salariée	A l'achèvement des travaux, transmettre les fiches de paie de la période consacrée à ce travail	
	Surface	Ha	Heures		
Par l'exploitant ou entreprise	Culture		EXPLOITANT	ENTREPRISE	Nom Ets
	Surface	Ha	Heures	Heures	Devis / Facture €HT

► MATÉRIAUX & MATÉRIELS

15. MATERIAUX et FOURNITURES nécessaires à la remise en état

				Quels sont les travaux de remise en état concernés ?	
	Préciser	Nom de l'entreprise (achat)		Devis / Facture €HT	
Enrochement transporté (15A)	T				
(15A) L'enrochement était présent avant le sinistre : OUI (15C) NON (15B et 15C)					
Gravier transporté	T				
Matériaux tout-venant	M ³				
Buse diamètre mm (15B et C)	M				
Buse diamètre mm (15B et C)	M				
Autre : (15B et C)					
Autre : (15B et C)					

(15B) Les calamités agricoles indemnisant une remise en état "à l'identique", aucune modification/amélioration ne sera prise en compte sauf à justifier qu'elle est indispensable à la remise en état de l'exploitation.
Si tel est le cas, veuillez contacter au préalable le service Agriculture de la DDTM.

(15C) Ces travaux sont susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques ; dans ce cas, il convient d'adresser les éléments d'appréciation au Service EAU (Tél. : 05 59 80 87 48) de la DDTM.
Vous devrez nous transmettre la copie de votre demande d'autorisation, ainsi que la décision rendue.

Commentaires éventuels

RAPPEL : pièces à joindre au dépôt du dossier

A l'aide des cartes extraites du registre parcellaire graphique (RPG) de la PAC 2021 *sinon utiliser Geoportail*

- Schématiser les zones sinistrées dans les parcelles nécessitant des travaux de sol ou sur palissage.
- Tracer les longueurs de fossés à curer, de drains à remplacer ou nettoyer, les surfaces de palissage, de murets...

Après achèvement de la remise en état, transmettre à la DDTM :

- Les factures acquittées des entreprises (pour travaux et/ou achats)
- L'attestation de travaux réalisés par les moyens propres de l'exploitation et l'entraide

Date

Signature

(Tous les associés pour les Gaec)